

Rappel du BO :

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11-12 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">– le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ;– l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ;– le pouvoir monarchique et les conflits religieux ;– le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ;– la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">▪ 1539 – L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française.▪ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant.▪ Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour.▪ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Le modèle britannique et son influence

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^e siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution écrite avec la naissance des États-Unis d'Amérique.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^e siècle ;– l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ;– l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières ;– le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole ;– la rédaction d'une constitution et ses enjeux ;– les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...);– l'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">▪ 1679 et 1689 – L'<i>Habeas Corpus</i> et le <i>Bill of Rights</i>, le refus de l'arbitraire royal.▪ Voltaire, l'Angleterre et la publication des <i>Lettres philosophiques</i> ou <i>Lettres anglaises</i> : 1726 -1733.▪ Washington, premier président des États-Unis d'Amérique.

Ma proposition en un seul chapitre :

Chapitre 3 : Etat et gouvernement à l'époque moderne dans les royaumes de France et d'Angleterre

Introduction¹

Depuis le XVIII^{ème} siècle, le monde est essentiellement divisé en Etats. L'ONU en reconnaît aujourd'hui 197 (dont 193 membres)². Le mot « **Etat** », au sens moderne du terme, est apparu au XVI^{ème} siècle, sous la plume de Nicolas Machiavel (1469-1527). La formation d'un **Etat** suppose la réunion de trois conditions :

- Une population : il s'agit de la composante humaine de l'Etat, son fondement social. C'est ce que l'on nomme la « **nation** ».

- Un espace déterminé par des frontières, que l'on nomme habituellement **territoire**.

- Un **gouvernement** censé diriger le territoire et la population.

L'**époque moderne** s'étend de la fin du Moyen Âge (1453, 1492 ?) à la révolution française (1789, 1792 ?). Les royaumes de **France** et d'**Angleterre** correspondent à la France d'aujourd'hui (moins plusieurs territoires à l'Est du pays) et à l'Angleterre actuelle (pas le RU...).

Pbtique : Pourquoi et comment les monarchies françaises et anglaises ont-elles construit l'Etat ? Pourquoi se mettent en place en Occident des monarchies absolues, des monarchies tempérées et des républiques démocratiques ?

I. L'affirmation du pouvoir et de l'autorité royale (XIII-XV^{ème} siècles)

Fiche d'illustrations à distribuer.

En France comme en Angleterre, c'est au XIII^{ème} siècle que s'affirme l'autorité royale sur le territoire, face aux forces féodales. Le **sacre** (*illustration*) confère au roi un prestige divin et des pouvoirs thaumaturgiques (guérison des écrouelles (*illustration*)³, seulement en France et en Angleterre) : « Le roi te touche, Dieu te guérit ». En France, les rois capétiens se succèdent de père en fils de 987 à 1328 : ce « miracle capétien » a stabilisé la dynastie. La **justice** royale s'affirme face aux justices seigneuriales et à la justice de l'Eglise (qui survivront tout de même jusqu'à la révolution).

1. L'extension du domaine royal : la « conquête du royaume »

En Angleterre, à la fin du XI^{ème} siècle, Guillaume le Conquérant (*illustration*) achève la conquête et introduit le latin comme langue administrative. Il demeure le vassal du roi de France tout en étant roi d'Angleterre. La pratique du conseil par une assemblée « représentative » se maintient. Le port de la couronne par le roi est plus fréquent afin d'asseoir la personne royale dans l'héritage anglo-saxon et affirmer son essence divine, le tout en présence des seigneurs du royaume.

Carte royaume Angleterre sous Henri II

¹ Cette introduction est inspirée de l'introduction du cours magistral d' « Histoire de la construction de l'Etat » dispensé par Oscar Ferreira, maître de conférences en histoire du droit et des institutions, en première année de Licence AES à l'Université de Bourgogne (2017 et 2018).

² Les quatre manquants sont le Vatican et la Palestine (statuts d'observateurs) ainsi que deux îles en libre association avec la Nouvelle Zélande : les îles Cook et Niue.

³ Les écrouelles (scientifiquement « l'adénopathie cervicale tuberculeuse chronique »), est le nom d'une maladie d'origine tuberculeuse provoquant des fistules purulentes localisées sur les ganglions lymphatiques du cou.

En France, le roi est placé au sommet de la pyramide féodale, au-dessus des princes territoriaux qui lui doivent alors l'hommage. A partir de Philippe Auguste (*illustration*), les rois de France ont considérablement accru le domaine royal en utilisant tous les moyens à leur disposition : confiscation (commise), succession, mariage, donation, guerres. Les dernières grandes principautés qui sont intégrées au royaume sont la Bourgogne (1477) et la Bretagne (1488). On a appelé cela la « conquête du royaume ».

Cartes (4) de l'évolution du royaume de France.

En Angleterre, l'autorité royale est également réaffirmée mais contestée par les barons, notamment après la défaite de Bouvines en 1214. C'est la Grande Charte (*Magna carta*) de 1215 où 4 thèmes sont développés :

- Liberté et droits accordés «à perpétuité» pour l'Église d'Angleterre
- Aucun impôt ne peut être établi sans le consentement du conseil du Royaume (art. 12) et les procédures de convocation sont minutieusement établies (art. 14)
- Les articles 21, 38 et 39 visent à empêcher toute condamnation arbitraire.
- les libertés de la cité de Londres sont affirmées (art. 13) mais aussi celles du libre échange commercial (art. 41).

Le processus de centralisation monarchique est par ailleurs freiné par le nombre insuffisant de fonctionnaires, les difficultés à mettre en œuvre les ordonnances royales et à bien contrôler les représentants locaux.

2. La guerre de Cent ans : un accélérateur de la construction de l'Etat en France

L'Etat⁴ correspond à un mode d'organisation sociale territorialement défini (voir introduction) mais aussi à un **ensemble d'institutions** qui détiennent 2 monopoles :

- La production du droit
- L'emploi de la force publique

Les institutions de l'Etat exercent des **fonctions** dites « **régaliennes** » :

- à l'intérieur : la loi et la sanction pour ceux qui ne la respectent pas (**justice, police**) ;
- à l'extérieur, la **diplomatie** et la **force armée**. L'exercice de ces fonctions suppose des ressources propres, qui sont prélevées sur la collectivité nationale par le biais de l'**impôt**.

Rappel : La guerre de Cent ans : vidéo 4 min 30 sec.

La guerre de Cent ans a accéléré la construction de l'Etat en France par :

- **La création d'une nouvelle monnaie : le franc.**

Le roi de France Jean le Bon est fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers en 1356. Le roi anglais Édouard III réclame une énorme rançon : environ trois millions de livres tournois, soit 12,5 tonnes d'or. Après un premier versement, le roi est libéré mais il doit verser le solde à son retour. C'est ainsi que, sur le chemin du retour, il prend l'ordonnance du 5 décembre 1360, qui crée une nouvelle monnaie : le « franc⁵ » (*illustration*), de même valeur que la monnaie existante, la livre tournois. L'écu d'or puis le louis d'or s'imposera ensuite, jusqu'à la révolution.

⁴ D'après le site <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/qu-est-ce-que-etat.html>, consulté le 2 mars 2019.

⁵ « Franc » signifie affranchi, libre.

- La création d'une armée permanente : les compagnies d'ordonnance

En 1429, après le siège d'Orléans et la victoire de Patay, Jeanne d'Arc permet le couronnement de Charles VII. La victoire française est surtout assurée par l'apparition des premières troupes nationales permanentes. Les « compagnies d'ordonnance » sont créées sous Charles VII par l'ordonnance (d'où leur nom) du 26 mai 1445. Leur création se situe lors d'une accalmie dans la guerre de Cent Ans. Elle vise à la fois à une plus grande efficacité au combat de l'armée royale, et à une diminution des dégâts causés par l'armée en déplacement. L'application de l'ordonnance aboutit au licenciement de la moitié des hommes d'armes de l'armée royale, à la fois les moins bons combattants et les auteurs des déprédations et pillages. Ceux qui restent sont les meilleurs sur le champ de bataille et les plus fidèles au roi.

- La création d'un impôt permanent

Le principe qui prévalait jusque-là est que « Le roi doit vivre du sien », c'est-à-dire qu'il doit financer ses dépenses par les seules ressources de son domaine. Mais pour faire face aux dépenses croissantes de la guerre, le roi a recours à l'impôt. La part des revenus du domaine par rapport aux recettes extraordinaires est de 80 % au début du XIII^{ème} siècle et seulement de 2 % à partir de la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Le prélèvement de l'impôt est justifié moins dans l'intérêt du roi qu'au profit « d'un nouveau bénéficiaire, l'Etat ». La mise en place d'une administration pour les finances extraordinaires repose sur l'action des Etats généraux de 1355 puis à une administration d'Etat. Les formes d'imposition sont variées. Elles peuvent être indirectes comme l'aide qui devient un impôt frappant la circulation et la vente de vins, de bétail ; la gabelle (sel) ; et les traites qui sont des droits frappant la circulation des denrées. L'autre forme d'imposition est directe et prélevée selon la personne (impôt personnel), ses revenus et ses biens (impôt réel) ou les deux (impôt mixte).

II. Monarchie absolue ou tempérée : deux royaumes, deux évolutions (XVII^{ème} siècle)

1. La monarchie absolue dans le royaume de France

Louis XIV, dans ses *Mémoires pour l'instruction du Dauphin* (son fils), rédigées dans les premières années de son règne (années 1660), expliquait comment il choisissait ses ministres : « il fallait, avant toute chose, établir ma propre réputation, et faire connaître au public, que mon intention n'était pas de partager mon autorité avec eux (...) ce qui est difficile aux gens de grande naissance ».

La **monarchie absolue** est « un régime monarchique dans lequel le roi prétend gouverner sans limite et avoir tous les droits sur ses sujets⁶ ». Le roi détenait la totalité des pouvoirs, mais devait cependant respecter les lois divines et les lois fondamentales du royaume (loi salique, inaliénabilité du domaine royal, etc.)⁷. Les nobles ont résisté à cet absolutisme, notamment pendant la **Fronde**, entre 1648 et 1653⁸.

⁶ *Encyclopédia universalis*.

⁷ Encyclopédie Larousse en ligne.

⁸ Si la tenue des réunions du parlement fut suspendue pendant le règne de Louis XIV, l'institution, porte-parole des ordres privilégiés, tint ensuite en échec le pouvoir royal tout au long du XVIII^{ème} siècle. Usant de son droit de remontrances, le parlement rejeta en effet tous les projets royaux de réforme visant à instaurer l'égalité des droits et à abolir les privilèges (surtout fiscaux) du clergé et de la noblesse. Il interdit ainsi à Louis XV, puis à Louis

- **L'arrestation de Nicolas Fouquet (1661) : un acte symbolique de la monarchie absolue ?**

Document 3 p. à lire, en racontant, aux élèves, qui doivent écouter très attentivement, en prenant ou pas des notes, pour ensuite, par 2, répondre à la question du titre. Projeter le **portrait de Fouquet**.

- **L'administration royale : la « révolution de 1661 »**

L'**administration** est la fonction de l'Etat, qui consiste, sous l'autorité du gouvernement, à assurer l'exécution des lois et le fonctionnement des services publics.

Avant le début du règne personnel de Louis XIV, le **chancelier** était le chef de l'administration. Désormais il se cantonne à ses fonctions propres et c'est au **contrôleur général des finances** (Colbert) que les intendants doivent rendre des comptes sur l'état du royaume. C'est ainsi que l'on passe **d'un Etat de justice à un Etat de finances**. Les besoins de la guerre font passer la rentrée d'argent avant le désir de justice. Le roi veut aussi briser les nouvelles féodalités qui se sont constituées dans le domaine judiciaire. Le **Conseil du roi** se fractionne au XVII^{ème} siècle en un certain nombre de conseils spéciaux, composés de conseillers d'Etats et de maîtres des requêtes (**voir Schéma** à expliquer).

Le **contrôleur-général des finances** est le véritable premier ministre. A partir du **début du XVI^e siècle**, le roi prend l'habitude de confier à 4 secrétaires d'Etat le soin d'expédier les affaires courantes. La répartition par matières se précise progressivement et se fixe à partir de **Colbert** entre un secrétaire d'Etat à la Guerre, un à la Marine, un aux Affaires étrangères et un à la Maison du Roi (équivalent de notre actuel ministère de l'Intérieur).

Les ministères et les fonctionnaires se spécialisent, la **statistique** et des **cartes** (Cassini) se développent pour administrer plus rationnellement le royaume.

- **L'Edit de Fontainebleau (1685) : un royaume, un roi, une seule religion**

Document du texte original. Etude linéaire à mener avec les élèves : expliquer tous les mots soulignés et rechercher le sens de ce qui est dit par le roi Louis XIV dans chaque paragraphe.

Mise au point scientifique : **photocopie** de l'article de Philippe Joutard, « 1685. La révocation de l'édit de Nantes, un événement européen » in Patrick Boucheron (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Seuil, 2017. **A synthétiser** en 15 lignes selon ce plan :

- Le contexte intérieur : relations Louis XIV / protestants.
- Le contexte international : relations avec les autres puissances.
- L'émigration des Huguenots.

Transition : en France, la **Fronde** (lors de l'enfance de Louis XIV) a fait vaciller la monarchie absolue sans l'achever. En Angleterre, le XVII^{ème} s. fut un siècle de guerres civiles, qui a débouché sur une monarchie tempérée.

2. La monarchie tempérée dans le royaume d'Angleterre

Tâche complexe.

Consignes : « On est en 1715. Vous êtes un Anglais âgé de 80 ans. Votre petit-fils, âgé de 13 ans vous demande dans une lettre : « Papy, le roi de France Louis XIV est mort. J'ai lu dans un journal que la France est une monarchie absolue. Et nous ? ». Vous décidez de lui répondre dans une lettre d'une page. »

Conseils : Vous devez rappeler l'évolution du XVII^{ème} siècle et citer des extraits de l'Habeas Corpus et du Bill of Rights.

Documents :

- Chronologie de la monarchie anglaise au XVII^{ème} siècle.
- Extrait du film Cromwell : exécution de Charles I^{er} (1649)
- Extraits de l'Habeas Corpus (1679) et du Bill of rights (1689)

Trace écrite :

Le XVII^{ème} siècle est celui la dynastie Stuart. Les Rois anglicans veulent un pouvoir fort. Ce siècle connaît alors une révolution, (Charles I^{er} décapité en 1649), une dictature militaire (Cromwell) et le retour des Stuarts.

L'**Habeas corpus**⁹ (1679) est voté par le parlement sous Charles II, renforçant, par rapport à la grande Charte, les protections contre toute arrestation arbitraire.

En **1688**, le parlement fait appel à Guillaume d'Orange : c'est la **Révolution de 1688** et le **Bill of rights** de 1689. Outre 13 articles visant à empêcher tout abus du pouvoir royal, l'importance du Bill réside dans le fait que c'est le Parlement élu (Lords et Communes) qui « arrête que Guillaume et Marie d'orange sont et restent déclarés roi et reine d'Angleterre... ». **C'est le Parlement qui fait la Royauté**. Lorsqu'au XVIII^{ème} siècle, la famille d'Orange s'éteindra, ce même parlement fera appel au Hanovre, allemand qui ne comprend ni ne parle Anglais. Dès lors, la royauté n'aura plus de pouvoirs politiques.

Complément d'analyse photocopié¹⁰.

⁹ *D'habeas corpus ad subjiciendum*, locution latine signifiant "que tu aies ton corps pour le produire devant la justice".

¹⁰ Michael Braddick, « Réflexions sur l'Etat en Angleterre (16ème-17ème siècles) », « Histoire, économie & société », 2005/1, pp 29-50 (trad. F.-J. Ruggiu). Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2005-1-page-29.htm> et Steve Pincus, « La révolution anglaise de 1688 : économie politique et transformation radicale », Revue d'histoire moderne & contemporaine, 2011/1, n° 58-1, pp 7-52. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2011-1-page-7.htm>

3. L'influence anglaise sur les philosophes des Lumières

Etude de la lettre n° 9 des *Lettres philosophiques* de Voltaire

Consigne (travail individuel, puis par binôme et présentation orale des résultats) :

1. Recherchez, individuellement, avec votre téléphone, qui était Voltaire et expliquez-le en 10 lignes.
2. Listez, individuellement, les principales idées développées par Voltaire dans ce texte. Lorsque vous avez terminé, vous vous levez et vous allez vers un(e) camarade qui a terminé aussi, et vous mettez en commun vos résultats.
3. En restant avec votre partenaire de travail, vous répondez à la question : « Montrez qu'à travers sa description de l'histoire et du système anglais, Voltaire critique la société d'ordre en France (clergé, noblesse, privilèges) ».

A retenir : L'évolution de la monarchie anglaise a intéressé et influencé les philosophes français du XVIIIème s., comme Voltaire. La société et en particulier les élites françaises considèrent que cette monarchie tempérée est un modèle à suivre.

III. La naissance des Etats-Unis : un modèle de démocratie ?

1. La guerre d'indépendance contre les Anglais

- La révolution américaine : documentaire 56 min.

Prise de notes individuelles. Mise en commun par 2 :

A l'aide du documentaire, de la carte et de la chronologie (Carte Origine USA + chronologie), racontez la révolte des Américains des 13 colonies contre les Anglais.

2. La constitution de la république fédérale des Etats-Unis d'Amérique

- La Constitution américaine 1787 : extraits sur 2 pages. Travail : réalisez un schéma logique de cette constitution.

- Schéma Constitution US

- Synthèse polycopiée

Conclusion

Dans son *Histoire de la révolution d'Angleterre de Charles I à Charles II* (2 vol.), publiée en 1826-1827, François Guizot affirmait :

« La révolution d'Angleterre a réussi deux fois. Ses auteurs ont fondé en Angleterre la monarchie constitutionnelle ; ses descendants ont fondé en Amérique la république des Etats-Unis. (...) La France est entrée [avec la Révolution] dans les voies que l'Angleterre a ouvertes. »